

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°09-2021-088

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2021

# Sommaire

## **09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

09-2021-07-01-00001 - Décision de délégation de signature à l'adjoint du  
Directeur Départemental des Finances Publiques. 1er juillet  
2021DELEGATION DE SIGNATURE A L ADJOINT DU DIRECTEUR MARC  
COCCHIO (4 pages)

Page 3

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
L'ARIEGE**  
55 Cours Gabriel Fauré  
BP 30086  
09007 FOIX Cedex

**Décision de délégations de signature à l'adjoint du Directeur Départemental des Finances Publiques de  
l'Ariège**

L'Administrateur Général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de  
l'Ariège,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale  
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances  
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des  
finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de l'Ariège ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur Général des  
Finances Publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1<sup>er</sup> mars  
2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances  
Publiques de l'Ariège ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Marc COCCHIO, administrateur des Finances publiques, adjoint au Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ariège ,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserves des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2 :** sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 2 :** La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 annule celle du 1<sup>er</sup> mars 2021

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

FOIX, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le Directeur départemental des Finances publiques,

*signé*

Paul CHATAIL  
Administrateur Général des Finances publiques

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
L'ARIEGE**  
55 Cours Gabriel Fauré  
BP 30086  
09007 FOIX Cedex

### **Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 09/06/2010 portant création de la direction départementale de l'Ariège ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Paul CHATAIL, Administrateur Général des Finances Publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de l'Ariège ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 19 février 2021 fixant au 1<sup>er</sup> mars 2021 la date d'installation de M. Paul CHATAIL dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ariège ;

#### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation générale de signature est donnée à :

Madame Mélanie BARROIS, Inspectrice Principale, responsable du pôle gestion publique par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021.

Celle-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et annule celle du 1<sup>er</sup> mars 2021

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département

A FOIX, le 1<sup>er</sup> juillet 2021  
Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL  
Administrateur Général des Finances publiques